



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Hemochromatose

Question écrite n° 40450

Texte de la question

M. Rene Couanau appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur l'hemochromatose, maladie genetique actuellement peu connue du grand public et pourtant tres repandue. Il lui demande s'il envisage de prendre des mesures pour mieux faire connaitre cette maladie et mettre en place un programme de depistage national de l'hemochromatose genetique.

Texte de la réponse

L'hemochromatose est une maladie du metabolisme du fer caracterisee par une absorption excessive du fer alimentaire. Il s'agit d'une maladie genetique transmise sur le mode autosomal recessif, dont la prevalence est en France assez mal connue. En octobre 1995, l'Agence nationale pour le developpement de l'evaluation medicale (ANDEM) avait ete chargee d'evaluer l'opportunité d'un programme de depistage national de l'hemochromatose genetique. A cette epoque, meme si le gene de la maladie avait ete localise, sa position exacte n'avait pu etre precisement determinee : seul un diagnostic phenotypique etait alors possible, c'est-a-dire un diagnostic clinique et biologique. Certains tests biologiques disponibles avaient donc ete proposes comme tests de depistage de l'hemochromatose. Les travaux de l'ANDEM n'avaient pas demontre l'efficacite d'une campagne de depistage de cette maladie : au-dela, ils avaient abouti a la conclusion que ce depistage etait premature en l'etat des connaissances sur l'efficacite clinique du depistage d'une part, en raison de l'absence d'information de la population d'autre part. Avec l'identification recente de la mutation a l'origine de l'hemochromatose, ce qui rendrait disponible un test genetique, cette question pourrait etre reconsideree. Le ministere charge de la sante a recemment demande a l'ANDEM de remettre a jour son etude.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40450

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3501

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 575